

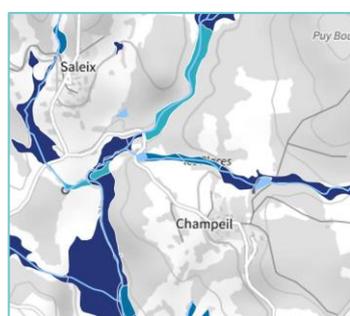
## Etude d'inventaire et de caractérisation des zones humides

Une étude d'inventaire des zones humides est en cours. Un ensemble de zones a été prélocalisé par analyse informatique. Après avoir été portées à consultation du public en Mairie, ces zones seront prospectées par un bureau d'étude pour déterminer ce qui est « zone humide » ou « zone non humide ».

### Mais une zone humide, qu'est-ce que s'est ?

- ➔ Pour être humide, un terrain doit être constitué d'un sol qui maintient (naturellement) l'eau au moins une partie de l'année. Ce sol spécifique accueille une flore particulière (jonc, reine des prés, saule, aulne...). Une zone humide est une mare, une tourbière, une prairie humide, les bords de cours d'eau.
- ➔ Du fait des usages historiques et actuels, certaines zones humides ont disparu ou sont en mauvais état. Ainsi, elles ne garantissent plus leurs services tels que : rôle éponge en cas de crue, soutien d'étiage (atténuation des sécheresses), filtration des eaux, ressource fourragère estivale, réservoir d'une biodiversité...

L'étude est constituée de 2 phases :



Phase 1 : Prélocalisation satellite

Consultation du public en Mairie

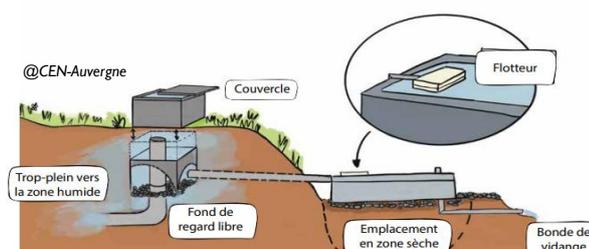


Phase 2 : Localisation de terrain et caractérisation

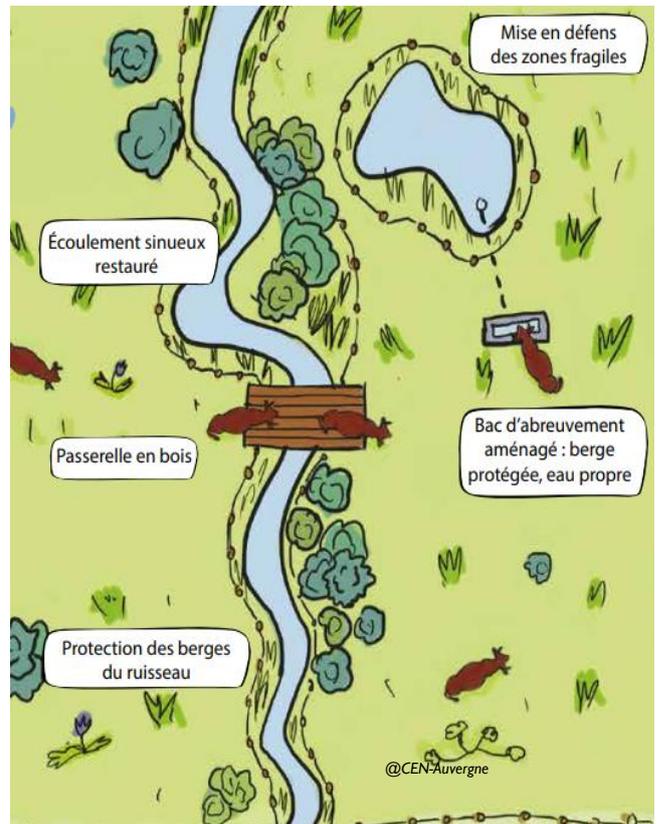
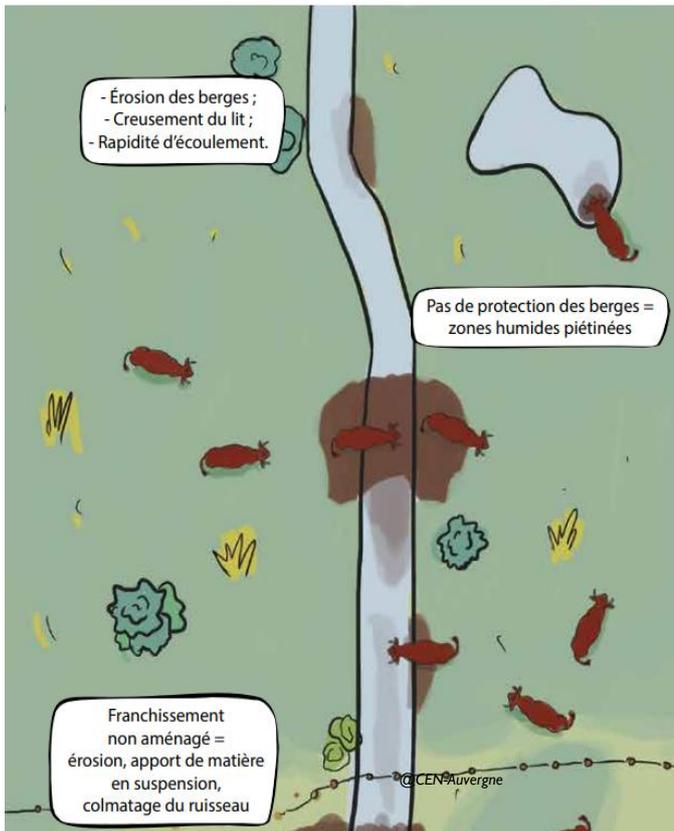
Atlas cartographique communale

### Objectifs de l'étude :

- Connaître nos zones humides (localisation, état et usage)
- Mieux comprendre le fonctionnement de nos cours d'eau (lien fort entre zone humide et rivière)
- Anticiper des actions de travaux :
  - Réouverture : Rouvrir des zones humides colonisées par les ligneux (arbres, arbustes...) afin de remettre en pâture certaines parcelles
  - Optimisation : Mettre en place des systèmes d'abreuvement adaptés aux zones humides et aux systèmes de pâturages en place. Favoriser la préservation des sols pour limiter un piétinement trop localisé et le développement du jonc (voir schéma ci-dessous).



- Avoir un document d'appui aux politiques publiques : L'inventaire agrémentera les documents d'urbanisme et les potentielles demandes de subventions pour des projets en lien avec les milieux aquatiques.
- Appui aux travaux en cours d'eau : Les travaux réalisés en cours d'eau peuvent être liés à des travaux en zones humides sur les parcelles adjacentes au cours d'eau (Voir schéma ci-dessous)



### ►► Pour plus de renseignements

Technicienne rivière du secteur :

[c.gouriou@pays-salers.fr](mailto:c.gouriou@pays-salers.fr) / Tél:  
04.71.40.58.07

Bureau d'études

AMONia Environnement :

06 60 23 16 53

